LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE MARON

06 Août 1876 : On constate que Maron possédait déjà **une subdivision de compagnie chargée du service de la pompe**. En effet Monsieur le Maire lors du conseil municipal lit une circulaire du Préfet relative à l'organisation du Corps de sapeurs- pompiers suite au décret du 29 décembre 1875 et invite les conseillers à voter les dépenses nécessaires pour réorganiser cette division. Ils prennent l'engagement d'allouer une pension en cas d'accident aux pompiers blessés ou à leur veuve.

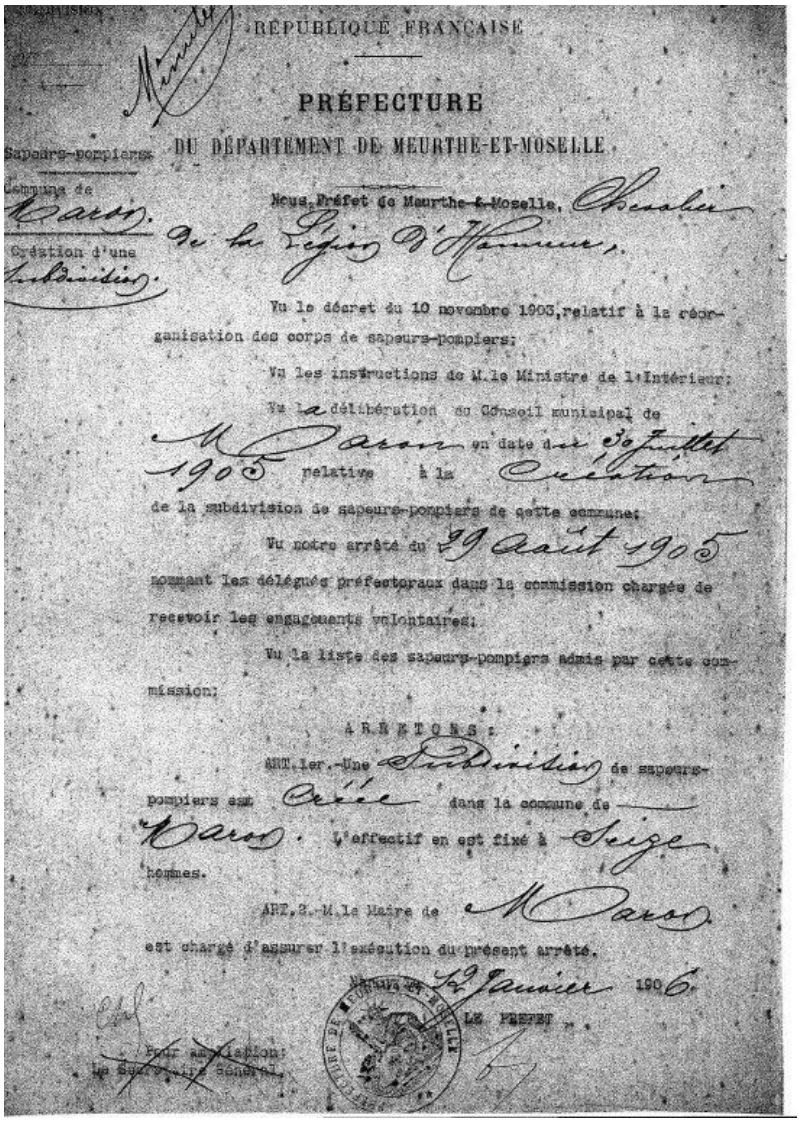

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE

DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE.

Sapeurs-pompiers

Commune de Maron.

Création d'une Subdivision.

Nous, Préfet de Meurthe-et-Moselle, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du 10 novembre 1903, relatif à la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers;

Vu les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur;

Vu la délibération du Conseil municipal de Maron en date du 30 juillet 1905 relative à la Création de la subdivision de sapeurs-pompiers de cette commune;

Vu notre arrêté du 29 août 1905 nommant les délégués préfectoraux dans la commission chargée de recevoir les engagements volontaires;

Vu la liste des sapeurs-pompiers admis par cette commission;

ARRÊTONS :

ART. 1er. - Une Subdivision de sapeurs-pompiers est créée dans la commune de Maron. L'effectif en est fixé à Seize hommes.

ART. 2. - M. le Maire de Maron est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 29 Janvier 1906.

LE PRÉFET

Pour ampliation:
Le Secrétaire général,

25 Juin 1905 : L'article 36 du décret du 10 novembre 1903 donne l'obligation aux communes de réorganiser le corps de sapeurs- pompiers. On nomme les conseillers municipaux GABAYE Auguste et

DERAY Charles à la tête de la commission chargée de réorganiser la subdivision . La commune prend l'engagement de subvenir pendant quinze années aux dépenses nécessaires à savoir : frais d'habillement et d'équipement, frais d'entretien et frais de bureau...

14 Juillet 1905 : Effectif fixé à 16 hommes

30 Juillet 1905 : Délibération du conseil municipal relative à la création de la Subdivision de sapeurs-pompiers

31 décembre 1905 : Le maire JEANDIDIER Jules et les membres composant la commission reçoivent l'engagement de :

FRANCOIS René : 33 ans – CONFAVREUX Victor : 33 ans – GABAYE Henri : 32 ans – URIOT Camille : 31 ans – BREUILLE Alfred:30 ans – DUPREY Camille : 30 ans – PIERROT Jules : 30 ans – HAUE Camille : 30 ans – SIMON Maxime : 29 ans – MULLER Georges : 27 ans – LARDIN Eugène : 27 ans - VINCHELIN Charles : 27 ans – DERAY Léon : 26 ans – HAVE Alise : 26 ans – VINCHELIN Camille : 25 ans – CONFAVREUX Jules : 25 ans -

Ils ont signé la promesse de faire partie de la Subdivision des sapeurs pompiers pendant 5 ans au moins.

12 Janvier 1906 : la Préfecture confirme la création de la Subdivision de sapeurs-pompiers de la commune de Maron. (voir document ci-dessus)

27 Juillet 1946 : le conseil municipal vote les indemnités suivantes pour les pompiers volontaires :

Adjudant :	500 F	(environ 400 €)
Sous-officier	475	
Caporaux	450 F chacun	
Clairon	450F	
Hommes	400F chacun	

3**1 Mars 1951**:Les sapeurs- pompiers sont assurés par la Compagnie Générale Française (Le Mans)

03 juillet 1954 : Considérant que la population de la commune est de 708 habitants le conseil municipal porte vote de **la création d'un corps de sapeurs- pompiers.** Le corps est formé de 16 hommes. La commune s'engage à subvenir au moins trente ans aux dépenses énumérées à l'article 49 du décret du 7 mars 1953....

14 Septembre 1957 : La section est dotée d'une tenue de sortie.

05 Avril 1959 : Le conseil autorise le maire à traiter avec la Compagnie l'Aigle à Paris pour contracter une assurance accident des sapeurs pompiers....

4 Mars 1980 : La participation de la commune au Contingent d'Incendie était en 1979 de 6 545 F. Le Conseil Général en séance du 06.11.1979 a adopté pour 1980 de nouvelles définitions et de nouveaux taux pour les cotisations communales. Malgré la réclamation de Monsieur le Maire, le classement de notre commune reste en 4° catégorie (le village ne possède pas de moto-pompe) avec une participation de 20 F par habitant, soit 770 habitants x 20 F = 15 400 F.

18 Mars 1980 : **Le conseil décide d'adhérer au District de Neuves Maisons** uniquement pour la compétence « secours et lutte contre l'incendie » e**t ceci à compter du 1er Janvier 1981**. Bien entendu la Section des sapeurs pompiers de Maron est maintenue.

14 Juillet 1981 : MM Roger MARCHI, adjudant, chef de corps : Paul JEANDIDIER, sergent : Marc HOVASSE et René BOESCH, caporaux reçoivent leurs décorations, la médaille de vermeil et leurs diplômes des mains de M BOUILLON , conseiller général, pour leur trente années au service de la population.

01 Janvier 1982 : Remise de la liste des personnels en service à la Préfecture pour le SDIS. (voir document)

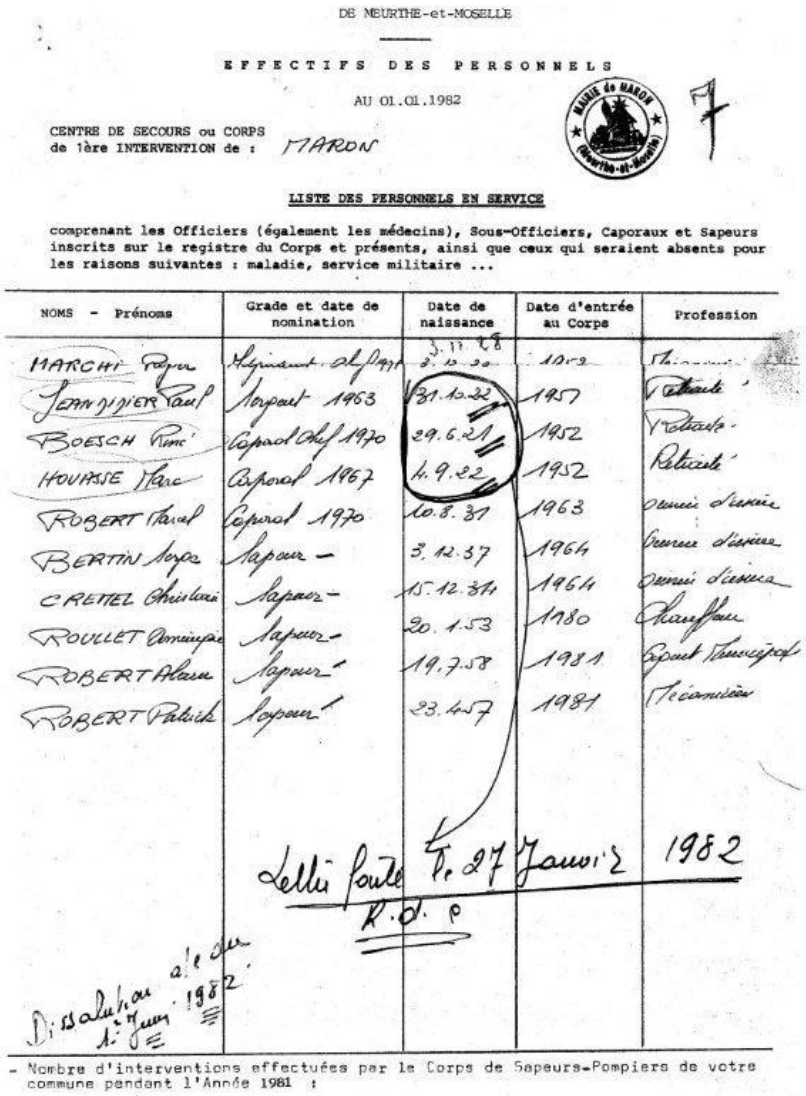

DE MEURTHE-et-MOSELLE

EFFECTIFS DES PERSONNELS

AU 01.01.1982

CENTRE DE SECOURS ou CORPS de 1ère INTERVENTION de : MARON

LISTE DES PERSONNELS EN SERVICE

comprenant les Officiers (également les médecins), Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs inscrits sur le registre du Corps et présents, ainsi que ceux qui seraient absents pour les raisons suivantes : maladie, service militaire ...

NOMS - Prénoms	Grade et date de nomination	Date de naissance	Date d'entrée au Corps	Profession
MARCHI Roger	Lieutenant chef 1971	3.11.28	1952	[illegible]
JEANDIDIER Paul	Sergent 1963	31.10.22	1957	Retraité
BOESCH René	Caporal chef 1970	29.6.21	1952	Retraité
HOVASSE Marc	Caporal 1967	4.9.22	1952	Retraité
ROBERT Paul	Caporal 1970	10.8.31	1963	Ouvrier d'usine
BERTIN Serge	Sapeur -	3.12.37	1964	Ouvrier d'usine
CREMEL Christian	Sapeur -	15.12.31	1964	Ouvrier d'usine
ROULLET Dominique	Sapeur -	20.1.53	1980	Chauffeur
ROBERT Alain	Sapeur -	19.7.58	1981	Agent Municipal
ROBERT Patrick	Sapeur -	23.4.57	1981	Mécanicien

Lellis Paule le 27 Janvier 1982

R.d.P

Dissolution à la date du 1er Juin 1982

- Nombre d'interventions effectuées par le Corps de Sapeurs-Pompiers de votre commune pendant l'Année 1981 :

27 Janvier 1982 : par courrier le S.D.I.S. demande en rappelant l'article 17 du décret 80-209 du 10.03.1980 la mise en retraite de trois sapeurs -pompiers pour limite d'âge dépassée...

9 Février 1982 : Mise en retraite des pompiers atteints par la limite d'âge (58 ans) suite à la décision de la préfecture : JEANDIDIER Paul né en 1922 – BOESCH René né en 1921 – HOVASSE Marc né en 1922. Le maire fait appel aux volontaires pour constituer un corps de 12 personnes, l'effectif restant est de 6 personnes....

21 Mai 1982 : Courrier du Préfet à Monsieur le Maire, M COMMENVILLE, lui rappelant les critères de définition des Corps de Première intervention : celui-ci doit impérativement disposer d'un effectif de 12 hommes et non 5. Il lui conseille de renouveler ses efforts pour susciter des engagements et trouver les 7 bonnes volontés nécessaires.

1er Juin 1982 : Dans l'impossibilité de recruter l'effectif nécessaire (arrêté ministériel du 29.06.1981) à son grand regret le Conseil Municipal pour dégager la responsabilité de la commune est dans l'obligation de prononcer la dissolution du Corps des Sapeurs Pompiers de Maron....

La médaille d'honneur et diplômes des sapeurs pompiers furent remis pour vingt années de services rendus à la collectivité par M le maire de Neuves Maisons J.P. VINCHELIN, conseiller général et l'adjudant MAUGUE, commandant le centre de secours de Neuves Maisons à :

Serge BERTIN – Christian CREMEL – Marcel ROBERT.

Photo Éric DUBOIS

M Jean-Paul VINCELIN, petit fils de sapeurs-pompiers, est le nouveau président du CASDIS (Conseil d'administration du SDIS) de Meurthe et Moselle.

Le SDIS : Service Départementale d'Incendie et de Secours couvre en Meurthe et Moselle :

6 Centres de Secours Principal – 22 Centres de Secours – 41 Centres de Première Intervention Intégrés – 9 Centres d'Intervention non intégrés.

Dès sa prise de fonction , en Mars 2011, il a souhaité rencontrer l'état major du SDIS, et a visiter tous les centres d'intervention du département.

Ses visites lui ont permises de se rendre compte des problématiques individuelles des sapeurs-pompiers . Il leur a confirmé sa ligne de gestion tant dans sa composition humaine, technique que financière.

Annick HENRY (Mars 2012)

Pierre SIMOMIN

Un grand merci : à MAS Patrick photos provenant de sa collection

au SDIS – Mme PETIT pour son accueil

A lire : Les Sapeurs-Pompiers de Lorraine de Denis BERGEROT.